

Campagne « Des services publics pour le progrès social »

Thème n° 2

SERVICE PUBLIC ET CONTRAT SOCIAL

Quelles finalités au contrat social ?

La crise financière historique de 2008, qui s'est instantanément prolongée en une grave récession économique et en crise des finances publiques, apporte de nombreux enseignements et appelle de profondes transformations.

La démonstration est faite de l'inanité du dogme central du libéralisme économique, selon lequel la soumission des sociétés au marché et aux logiques marchandes serait la voie unique du développement économique et humain.

Au contraire, les déréglementations et les privatisations qui ont formé la base des politiques publiques depuis les années 1980, visant à endiguer la croissance des services publics, à diminuer la fiscalité sur le capital et les plus hauts revenus, ont conduit à un accroissement considérable des inégalités sociales et à des instabilités économiques dont les salariés sont les premières victimes.

En voulant ériger l'individualisme, la compétitivité et la concurrence au rang des valeurs du monde moderne, les tenants du libéralisme ont en réalité provoqué de considérables dégâts économiques, sociaux et humains.

L'actuelle crise a mis à l'ordre du jour une véritable restructuration de la répartition des richesses. Mais l'ambition de la construction d'un véritable

développement humain durable soulève bien d'autres enjeux :

- La répartition des richesses doit non seulement être guidée par une authentique justice sociale, mais aussi viser une nouvelle dynamique de développement. La justice sociale, le développement humain, la préservation des ressources et de l'environnement pour les générations futures appellent à ce que l'intérêt général et les objectifs de long terme dominent la logique du marché. À cet égard, la place du service public dans notre société, le rôle et les missions des services publics sont des enjeux déterminants très actuelles ;
- Il ne s'agit pas de reconquérir une place des services publics qui aurait été prétendument perdue. Certes, les dogmes du libéralisme et les revendications patronales ont porté des coups importants aux services publics durant les trois dernières décennies. Par exemples :
 1. Les services publics de l'administration et du développement humain (finances publiques, santé, école, recherche et ingénierie publique, emploi et formation, justice, prévention et sécu-

rité, etc.) ont subi des limitations de leurs moyens budgétaires, l'introduction de critères de rentabilité, l'externalisation d'activités, la précarisation de l'emploi ;

2. Les grands opérateurs publics ont pour les uns été privatisés, pour les autres soumis à la déréglementation et à la concurrence marchande au nom de la construction européenne.... ;
3. Plus généralement, les missions du service public ont été transformées et dénaturées. Il en est ainsi, par exemple, dans l'éducation nationale où les programmes scolaires ne visent plus l'émancipation et l'ascension sociale).

Mais cela n'a pas empêché la poursuite de certaines formes de développement du service public. Ainsi, durant ces trois décennies, l'emploi a progressé dans les trois versants de la Fonction publique – Etat, territoriale, hospitalière - faisant la démonstration que les révolutions technologique et informationnelle ne reposent pas seulement sur le développement de l'innovation privée mais aussi sur celui d'organisations collectives.

La tendance lourde, ce n'est pas la régression des ser-



vices publics, mais leur développement.

La crise a confirmé que les services publics faisaient fonction d'amortisseur des conséquences sociales, territoriales mais aussi environnementales les plus négatives à tel point que l'intervention publique est, aujourd'hui, non seulement acceptée mais recommandée y compris au niveau international. Son champ et ses dispositifs

d'organisation sont au cœur du débat.

D'une certaine manière, l'aveuglement, la brutalité et l'opacité dans laquelle sont prises les décisions de la révision générale des politiques publiques (RGPP) poursuivie par le gouvernement Sarkozy démontre qu'elle se situe en réaction à cette tendance lourde. Ce même constat peut être porté sur les décisions prises par les

Agences régionales de Santé (ARS).

Loin de concevoir une action de défense des services publics venant en réaction aux politiques libérales, il s'agit pour la CGT d'engager une action de promotion des services publics s'inscrivant dans un besoin historique de leur développement.

Les limites et les dangers du contrat social proposé par le gouvernement

La croyance selon laquelle le marché est capable de s'autoréguler et de réguler les rapports humains est ébranlée. Le Président de la République a annoncé la recherche d'un nouvel équilibre entre l'État et le marché (1) mais cette intervention des états ne serait que temporaire se limitant à remettre en marche l'économie. Il ne

renonce pas à refonder un contrat social plus libéral à partir des constats dressés et des perspectives clairement explicitées dans ces interventions publiques (2).

Les exigences sociales, économiques et environnementales qui s'expriment, les enseignements de la crise, le discrédit gouvernemental

constituent les leviers pour, dans un même mouvement, contester le projet de société qu'il ambitionne et imposer des politiques publiques respectueuses des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité constitutives de la République et visant le développement humain durable.

L'indispensable renouvellement de l'organisation et de la gestion publique. Une vision ambitieuse et contemporaine

La CGT porte une autre vision de l'intervention des pouvoirs publics, du contrat social à construire avec et sous le contrôle des salariés et des acteurs économiques et sociaux. Tout d'abord, contrairement à une idée perfidement distillée, le « statu quo » ou le fétichisme des « trente glorieuses » ne sont pas à l'ordre du jour. C'est une vision contemporaine, ambitieuse, prenant en compte les réalités sociales et territoriales, qui fonde la conception que porte la CGT lorsqu'elle appelle à un renouvellement de l'organi-

sation et de la gestion publique.

Pour la CGT, celles-ci doivent être guidées par l'intérêt général et non pas la satisfaction des intérêts égoïstes de la minorité constituée par les détenteurs du capital et les maîtres des marchés financiers.

Partant des attentes, des besoins immédiats et futurs des citoyens, des usagers et des personnels, l'évolution des services publics et des politiques publiques est une nécessité.

L'objectif poursuivi est de conduire des politiques publiques socialement et économiquement efficaces en lien avec les niveaux territoriaux pertinents, au plus près des salariés et des citoyens et en sollicitant leur intervention dès leur élaboration et pour leur évaluation.

Ces politiques publiques doivent tout à la fois assurer une juste redistribution sociale des richesses produites par le travail, et une cohérence dans les projets de développement économique

(1) Discours de Nicolas Sarkozy en septembre 2008

(2) « Il y a aujourd'hui trois certitudes : le système n'est pas tenable financièrement, il décourage le travail (...); enfin, il n'assure pas l'égalité des chances... L'organisation sociale française produit aujourd'hui plus d'injustice que de justice (...). Il faut en changer. » « C'est un nouveau contrat social, profondément renouvelé, profondément différent, que nous devons élaborer ensemble », fondé sur « le travail, le mérite et l'égalité des chances » et renouant « avec les principes de justice et d'efficacité ».

avec des politiques fiscales, financières et monétaires adaptées.

Revitaliser le concept d'État Nation

Cela suppose de revitaliser le concept d'État Nation dans le cadre d'une autre conception de la construction européenne, de redonner à la sphère publique les moyens de redevenir un acteur économique de premier plan, de refonder l'administration et l'action publique.

Au niveau européen, le principe de subsidiarité réaffirmé par le Traité de Lisbonne doit être affirmé et préservé. Contrairement à ce que prétendent les gouvernements, chaque État peut définir le champ et l'organisation de ses services publics. Des tentatives existent pour y déroger mais des résistances s'organisent. Ainsi, dans un avis du Conseil économique et social européen du 15 septembre 2010 sur le thème « *De quels Services d'intérêt général avons-nous besoin pour répondre à la crise* » (3) ce principe de subsidiarité dans l'organisation et le financement des services qui répondent à un intérêt général et des besoins fondamentaux est considéré comme essentiel dans l'élaboration d'un socle de règles communes à tous les ser-

vices d'intérêt général dans l'Union européenne.

De nouvelles réglementations publiques aux niveaux français, européen et mondial doivent être recherchées réduisant le pouvoir du marché et des puissances financières au bénéfice de la puissance publique et des états.

L'intérêt général mérite un vrai débat public

Quel doit être le rôle de l'État ? Quel doit être le champ de ses missions ? Des conceptions divergentes s'expriment sur le périmètre du champ des responsabilités et des interventions de l'État et des pouvoirs publics.

Pour la CGT, ce champ est loin de pouvoir se réduire à ses missions régaliennes. Cela pose la question essentielle de la définition et de la concrétisation de l'intérêt général.

L'impact des réponses apportées sur le choix de société, sur les salariés et les citoyens, mérite l'organisation d'un véritable débat public organisé à partir d'une évaluation contradictoire des conséquences des politiques conduites et des options en présence.

Par exemple, l'affaire du « médiateur » a de nouveau mis

sur la place publique la connivence entre les pouvoirs publics et l'industrie pharmaceutique. Or, le processus de mise sur le marché et la fixation des prix des médicaments relevaient jusque dans les années 1980 d'une Direction d'une administration d'État à laquelle s'est substituée l'agence du médicament. La privatisation de l'expertise a été synonyme de perte de son indépendance.

L'effectivité de la démocratie en général ainsi que l'instauration d'une nouvelle démocratie sociale se trouvent posées. Cela appelle d'engager, sans attendre, des concertations de qualité associant l'État, les organisations syndicales de salariés, le patronat, les collectivités territoriales, le secteur associatif. Dans ce cadre, des droits et des moyens « inter-professionnels » doivent être reconnus aux organisations syndicales de salariés.

Suspendre les restructurations en cours

Dans l'immédiat, il convient de suspendre les réorganisations structurelles et fonctionnelles qui affectent l'ensemble des administrations d'État et des services publics et de stopper les suppressions d'emplois.

Les États, seuls, ne sont pas garants de l'intérêt général

Les fonctions de régulation économique et de redistribution sociale, issues du contrat social résultant du Conseil national de la Résistance, considérées comme garantes de la croissance économique et du progrès social ont été réduites pour ouvrir aux marchés de nouveaux

espaces de rentabilité financière.

Le rôle de l'État s'est transformé pour devenir un levier essentiel dans l'organisation spatiale et sociale de cet espace conquis par les puissances financières. Ce n'est pas moins d'État, mais un

autre État au service de stratégies privées qui s'est imposé sous l'influence du Medef et des forces libérales.

Sa principale traduction en est la dévalorisation de la place du travail humain (4).

(3) 119 pour - 11 contre - 4 abstentions.

(4) Cf. expression de la CGT sur ce sujet.

L'État a perdu la maîtrise d'une série de leviers d'action économiques :

- outil monétaire : la responsabilité de la politique monétaire a été transférée à la banque centrale européenne ;
- outil budgétaire : la politique budgétaire reste encadrée par les contraintes liées à une conception de la construction européenne ;
- abandon de ses fonctions d'opérateur économique : privatisation de pans entiers de services placés sous le contrôle et la gestion de la puissance publique (France Télécom, EDF-GDF, SNCF-RFF, autoroutes, etc.), réduction de la participation et de l'intervention de la puissance publique dans des entreprises industrielles (filières automobile, aéronautique, etc.), auxquels s'ajoute la généralisation des délégations de missions de services publics à des opérateurs privés dans les collectivités territoriales ;

- création des autorités administratives indépendantes (AAI) ;
- des outils prospectifs comme le commissariat au Plan ont disparu alors que ses missions, ses compétences, sa composition, ses espaces de concertation avaient leur utilité pour que l'Etat puisse définir des projets cohérents et de long terme par opposition au « court-termisme » caractéristique de ces dernières années.

Dans le même temps, au nom de la réduction des déficits publics, la contraction de la dépense publique, sans s'interroger ni sur son efficacité ni sur les sources de recettes nouvelles, a été le fil conducteur d'une série de réformes complémentaires et cohérentes dont :

- la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) ;
- la révision Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO) ;
- la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ;

- les nouvelles modalités d'élaboration de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

De nouvelles séquences se dessinent :

- il en est ainsi, en France, avec la tenue, depuis le premier semestre 2010, de plusieurs conférences nationales relatives aux finances publiques dont le seul objectif reste de réduire les déficits publics ;
- au niveau européen, les Etats s'orientent vers la mise en place d'une nouvelle gouvernance visant le renforcement du contrôle sur les budgets nationaux et le conditionnement des subventions de l'Union européenne au respect d'une « saine discipline budgétaire ».

Ce contexte général confirme l'incapacité des états et des pouvoirs publics d'être, seuls, garant de l'intérêt général.

Il conforte l'exigence d'innover dans de nouvelles formes de gouvernance, de construire une démocratie sociale renouvelée.

Quelles finalités aux politiques publiques ?

Elles doivent relever les défis sociaux, économiques et environnementaux contemporains, assurer l'effectivité des droits fondamentaux, tout ce qui est indispensable au développement humain.

C'est le sens, voire l'essence, du Service public, d'ailleurs consacré par le principe de mutabilité.

Les politiques publiques doivent répondre à des besoins claire-

ment et collectivement identifiés et s'inscrire dans un projet global de développement humain durable. Garantir la cohésion sociale, favoriser le « mieux vivre ensemble », sont les objectifs qui doivent les guider.

Le creusement des inégalités sociales et territoriales, l'explosion des phénomènes d'exclusion sociale, professionnelle et culturelle, l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux, le défi démographique ainsi que les

questions environnementales appellent à des mesures urgentes s'inscrivant dans une vision prospective d'organisation de la société.

Avec l'impulsion et l'organisation de sa campagne pour la promotion des services publics, la CGT entend investir tous les terrains, faire valoir ses conceptions et ses propositions revendicatives.